

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 18 JUIN 2018 - 19 h 00**

Le dix-huit juin deux mil dix-huit à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-LATTIER, dûment convoqué en date du 7 juin 2018 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 14

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BRUN Catherine, Mme BROC Stéphanie, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. SOTON Emmanuel, Mme CLUZE Annie, Mme BONGARD Gwenaëlle Mme DAUSSY Florence, M. TRAVERSIER Richard

Secrétaire de séance : Mme LANDEFORT Christelle.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 01 : Projet d'Aménagement contre les crues et de restauration physique de la rivière « La Joyeuse »

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique environnementale unique préalable à déclaration d'utilité publique, parcellaire, autorisation au titre de la loi sur l'eau et institution de servitudes de « sur-inondation » concernant le projet d'aménagement contre les crues et de restauration physique de la rivière « La Joyeuse » sur les communes de MONTMITAL, PARNANS, CHATILLON ST JEAN, ST PAUL LES ROMANS et ST LATTIER, a débuté le lundi 14 mai 2018 et prend fin ce jour, lundi 18 juin 2018 à 17h30.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'enquête publique, se positionne suivant les critères ci-dessous:

- Ce projet est indispensable pour se préserver des risques de crues
- Ce projet nous semble surdimensionné, tant sur le plan technique que financier
- Beaucoup trop de surfaces de terrains cultivés sont destinées à ce projet.

DECIDE

D'exprimer son avis sur le **Projet d'Aménagement contre les crues et de restauration physique de la rivière « La Joyeuse »**

Suivant les termes ci-dessus :

- Ce projet est indispensable pour se préserver des risques de crues
- Ce projet nous semble surdimensionné, tant sur le plan technique que financier
- Beaucoup trop de surfaces de terrains cultivés sont destinées à ce projet.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 02 : Restructuration, Extension, Mise aux normes accessibilité de la Salle Culturelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 8 lots séparés des travaux de restructuration, Extension et Mise aux normes accessibilité de la Salle Culturelle. Un appel d'offres a été lancé et la commission a procédé à l'ouverture des plis le 28 mai 2018.

Monsieur le Maire communique le tableau d'analyse des offres, tel qu'il lui a été remis par le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle les critères de jugement des offres : 60 % Critères Prix et 40 % sur la valeur technique et références.

Le rapport d'analyses des offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 01 Démolition –Gros Œuvre-Aménagements extérieurs : **Entreprise TRUCHET** :
Base 148 914.00 + Mur de soutènement NORD 9 791.50 + Aménagement extérieurs
15 700.0€.....**Total HT 174 405.50€**

- Lot 02 Charpente Bois- Couverture tuiles-Etanchéité : **Entreprise RHONE ALPES CHARPENTE** :**HT 32 262.29€**

- Lot 03 Menuiseries Extérieures Aluminium-Métallerie : **Entreprise VERMETAL** :
.....**HT 119 589.10€**

- Lot 04 Menuiseries Intérieures Bois : **Entreprise FANGEAT** : Base 18 851.00 + Paillasse
office 1 120.00**Total HT 19 971.00€**

- Lot 05 Faux-Plafonds-Doublages-Cloisons-Peintures : **Entreprise FANGEAT**.....**Total HT 84 493.00€**

- Lot 06 Revêtements de sols Carrelages-Revêtements muraux : **Entreprise SCS JM CUGUGNELLO** : base 29 784.22 + option sol grés cérame 90x90
3 052.60.....**Total HT 32 836.82€**

- Lot 07 Electricité-Courants Forts et Faibles : **Entreprise GENIN**
.....**Total HT 64 963.00€**

- Lot 08 Plomberie-Sanitaires-Chauffage-Ventilation : **Entreprise BALME**
.....**HT 60 657.22€**

TOTAL TRAVAUX : HT 589 177.93€ soit TTC 707 013.52€

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Donne son accord pour que les entreprises suivantes soient retenues :

- Lot 01 Démolition –Gros Œuvre-Aménagements extérieurs : **Entreprise TRUCHET** :
Base 148 914.00 + Mur de soutènement NORD 9 791.50 + Aménagement extérieurs
15 700.0€.....**Total HT 174 405.50€**

- Lot 02 Charpente Bois- Couverture tuiles-Etanchéité : **Entreprise RHONE ALPES CHARPENTE** :**HT 32 262.29€**

- Lot 03 Menuiseries Extérieures Aluminium-Métallerie : **Entreprise VERMETAL** :
.....**HT 119 589.10€**

- Lot 04 Menuiseries Intérieures Bois : **Entreprise FANGEAT** : Base 18 851.00 + Paillasse office 1 120.00**Total HT 19 971.00€**

- Lot 05 Faux-Plafonds-Doublages-Cloisons-Peintures : **Entreprise FANGEAT**.....**Total HT 84 493.00€**

- Lot 06 Revêtements de sols Carrelages-Revêtements muraux : **Entreprise SCS JM CUGUGNELLO** : base 29 784.22 + option sol grés cérame 90x90
3 052.60.....**Total HT 32 836.82€**

- Lot 07 Electricité-Courants Forts et Faibles : **Entreprise GENIN**
.....**Total HT 64 963.00€**

- Lot 08 Plomberie-Sanitaires-Chauffage-Ventilation : **Entreprise BALME**
.....**HT 60 657.22€**

TOTAL TRAVAUX : HT 589 177.93€ soit TTC 707 013.52€

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Vote : Pour 11 Voix, Abstention 3 Voix, Contre 0 voix.

**SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 03 : Réhabilitation d'une maison de village « Maison BERNE »
Création de 2 logements**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 12 lots séparés des travaux de Réhabilitation d'une maison de village « Maison BERNE » Création de 2 logements Un appel d'offres a été lancé et la commission a procédé à l'ouverture des plis le 04 juin 2018.

Monsieur le Maire communique le tableau d'analyse des offres, tel qu'il lui a été remis par le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle les critères de jugement des offres : 40 % Critères Prix et 60 % sur la valeur technique et références.

Le rapport d'analyses des offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 01 Gros Œuvre : **Entreprise GIRAUD-MARCHAND** :**HT 67 200.00€**

- Lot 02 VRD : **Entreprise GIRAUD MARCHAND** :**HT 21 081.11€**

- Lot 03 Charpente Couverture: **Entreprise RHONE ALPES CHARPENTE****HT 22 840.26€**

- Lot 04 : Menuiseries Extérieures : **Entreprise ROUSSET**.....**HT 17 731.66€**

- Lot 05 : Menuiseries Intérieures : **Entreprise ROUSSET**.....**HT 17 400.00€**

- Lot 06 : Cloisons Plafonds Doublage : **Entreprise MS CONCEPT**.....**HT 16 534.49€**

- Lot 07 : Carrelages : **Entreprise EURL SCS NIPOLIERE**.....
Base 3 218.60 + Option 1/ 1 206.45 + Option 2/ 1 990.57**Total HT 6 415.62€**

- Lot 08 : Sols souples : **Entreprise THOMASSET**.....**HT 2 847.38€**

- Lot 09 : Peinture : **Entreprise GAY-MERY**.....**HT 10 097.65€**

- Lot 10 : Façades : **Entreprise ERDIK**.....HT 7 759.75€
 - Lot 11 : Electricité Chauffage : **SARL CEDELEC 38**..... HT 20 982.97€
 - Lot 12 : Plomberie Sanitaires : **Entreprise BALME Bruno**.....HT 9 836.50€
- TOTAL TRAVAUX : HT 217 727.39€ soit TTC 261 272.87€**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Donne son accord pour que les entreprises suivantes soient retenues :

- Lot 01 Gros Œuvre : **Entreprise GIRAUD-MARCHAND** :HT 67 200.00€
 - Lot 02 VRD : **Entreprise GIRAUD MARCHAND** :HT 21 081.11€
 - Lot 03 Charpente Couverture: **Entreprise RHONE ALPES CHARPENTE**HT 22 840.26€
 - Lot 04 : Menuiseries Extérieures : **Entreprise ROUSSET**.....HT 17 731.66€
 - Lot 05 : Menuiseries Intérieures : **Entreprise ROUSSET**.....HT 17 400.00€
 - Lot 06 : Cloisons Plafonds Doublage : **Entreprise MS CONCEPT**.....HT 16 534.49€
 - Lot 07 : Carrelages : **Entreprise EURL SCS NIPOLIERE**.....
Base 3 218.60 + Option 1/ 1 206.45 + Option 2/ 1 990.57Total HT 6 415.62€
 - Lot 08 : Sols souples : **Entreprise THOMASSET**.....HT 2 847.38€
 - Lot 09 : Peinture : **Entreprise GAY-MERY**.....HT 10 097.65€
 - Lot 10 : Façades : **Entreprise ERDIK**.....HT 7 759.75€
 - Lot 11 : Electricité Chauffage : **SARL CEDELEC 38**..... HT 20 982.97€
 - Lot 12 : Plomberie Sanitaires : **Entreprise BALME Bruno**.....HT 9 836.50€
- TOTAL TRAVAUX : HT 217 727.39€ soit TTC 261 272.87€**

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 04 : Achat d'un véhicule électrique

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, que la commune envisage d'acquérir un véhicule pour les agents techniques, en remplacement de celui en service actuellement : RENAULT Kangoo Essence, année 2013. Une opportunité nous est donnée pour l'achat d'un véhicule électrique type RENAULT Kangoo, type ZE 33, qui rentre dans le cadre des énergies propres, et qui pourrait prétendre à des subventions importantes auprès de l'intercommunalité Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, et de TEPOS (Territoire à Energie Positive)

- Coût du véhicule RENAULT Kangoo Electrique type ZE33 :..... 15 982.80€ TTC
- Valeur de reprise du véhicule RENAULT Kangoo Essence année 2013 : 5 780.00€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La validation de l'achat du véhicule électrique RENAULT Kangoo type ZE33, pour un montant TTC de : 15 982.80€
- La validation de revente du véhicule RENAULT Kangoo Essence, année 2013 au prix : TTC de : 5 780.00€
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 05 : Admissions en Non-Valeur service de l'eau et assainissement et Décision modificative au budget Eau-Assainissement

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un état des admissions en non-valeurs transmis par la trésorerie concernant les rôles d'eau et assainissement de 2012 à 2017 pour un montant total de 3637,16 euros décomposé comme suit :

Succession Brun Jean	16,93	RAR inférieur au seuil de poursuite
CARDOSO Emeline	344,09	poursuites sans effet
DAFONSECA Vincent	80,64	NPAI et demande renseignements non aboutit
DUMAS Teddy et ZWIRYK	429,92	poursuites sans effet
ECKMANN Laurent et IN	0,60	RAR inférieur au seuil de poursuites
FEUGIER Yves	1,62	RAR inférieur au seuil de poursuites
KAUFMANN N. et HEYRAUD	1318,23	poursuites sans effet
Le LIEVRE AMOUREUX	264,46	Liquidation Judiciaire
MAURETTE Jean Christophe	162,55	NPAI et demande renseignements non aboutit
MAURIN Maryline	490,95	DECEDEE et demande renseignements non aboutit
MERZOUG Mohamed	137,09	NPAI et demande renseignements non aboutis
SARL Sud Est Transport	390,08	Liquidation Judiciaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'admission en non-valeur pour un montant partiel de 2318,93 euros
- Exclut l'admission en non-valeur concernant KAUFMANN Nicolas et HEYRAUD Floriane d'un montant de 1318,23 euros, évoquant leur demande de permis de construire en 2016 sur la commune de GENISSIEUX dans la Drôme et la domiciliation des grands parents de Melle HEYRAUD à Saint LATTIER.
- Constate l'insuffisance de crédit prévu au compte 6541 du budget eau-assainissement pour comptabiliser cette ANV.
- Prend la décision modificative budgétaire suivante sur le budget eau-assainissement

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts,	Augmentation sur crédits ouverts,
D / 673 Titres annulés	434,00 €	
<i>Total D / 067 : Charges exceptionnelles</i>	<i>434,00 €</i>	
D / 6541 Créances admises en non-valeur		434,00 €
<i>Total D / 065 : Autres charges de gestion courante</i>		<i>434,00 €</i>

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 06 : Convention Association Fourrière des BERAUDS

Monsieur Le Maire informe que la société SPA du Nord Isère, à RENAGE, avec qui nous avons établi une convention « Fourrière », n'existe plus. Il y a donc obligation de trouver un autre organisme pour assurer ce service.

L'association Fourrière des BERAUDS située à ROMANS, a été contactée et nous a fait parvenir un projet de convention, pour accueillir les animaux, chiens et chats errants sur la commune.

Le montant de la redevance demandée s'élève à 1.07€ par habitant, et par an : à chaque anniversaire annuel, une revalorisation sera appliquée de 2%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De confier à L'association Fourrière des BERAUDS située à ROMANS, le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour un montant annuel de : 1326 habitants x 1.02 = TTC 1352.52€
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 06.2018 - DELIBERATION N° 07: DON M. DELORME

Monsieur Le Maire informe que M. DELORME Joseph, de son vivant, avait informé son intention de faire un don à la commune de ST LATTIER, après son décès.

M. DELORME est décédé le 7 mars 2018.

ACM (Assurance du Crédit Mutuel), nous informe que M. DELORME avait souscrit un contrat d'assurance vie, référencé GG 3228013.

La commune de ST LATTIER est bénéficiaire pour partie de ce contrat d'assurance vie, pour un montant de 442 407.61€

La commune de ST LATTIER doit se prononcer, pour accepter ce don au titre du contrat d'assurance vie Livret Retraite GG 3228013

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le don de 442 407.61€ au titre du contrat d'assurance vie Livret Retraite GG 3228013 de M. DELORME
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au contrat.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

QUESTIONS DIVERSES :

Une demande est présentée concernant le fait de cacher, par une cloison, le pont d'apport volontaire des poubelles du quartier Cultil.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 09 juillet 2018 à 19 h 00.

La réunion de préparation de l'Echo du Nan est le mercredi 04 juillet à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

